

**Je touche 597,29 euros de  
retraite, et on veut que je  
rembourse à cet Etat de  
voleurs 2805,29 euros !**

CARSAT RHONE ALPES

35 rue Maurice Flandin  
 69436 LYON CEDEX 03

412040101-0011-04414

**A rappeler dans tous vos courriers**  
 Votre N° de sécurité sociale :

Téléphone : 3960

## Notification de retraite

"Extrait d'inscription au registre des retraites"

Monsieur,

Le 03 décembre 2014

Après étude de votre dossier, nous vous informons que :

⇨ à compter du 01 janvier 2012 nous modifions le montant de votre Allocation Solidarité aux Personnes Agées en raison de vos ressources. quelles ressources???

Voici le détail de vos mensualités :

ELEMENTS DE LA RETRAITE	MONTANTS MENSUELS AU				
	01/01/2012	01/02/2012	01/04/2012	01/04/2013	01/04/2014
Retraite personnelle	124,39	124,39	127,00	128,65	128,65
- montant calculé = 124,39 euros					
Majoration du minimum contributif	156,29	156,29	159,57	161,64	161,64
Allocation Solidarité aux Personnes Agées	265,59	271,06	290,48	294,26	298,99
<b>MONTANT NET MENSUEL</b>	<b>546,27</b>	<b>551,74</b>	<b>577,05</b>	<b>584,55</b>	<b>589,28</b>

ELEMENTS DE LA RETRAITE	MONTANTS MENSUELS AU				
	01/10/2014				
Retraite personnelle	128,65				
Majoration du minimum contributif	161,64				
Allocation Solidarité aux Personnes Agées	307,00				
<b>MONTANT NET MENSUEL</b>	<b>597,29</b>				

La somme due pour la période du 01/01/2012 au 30/11/2014 est de 20319,21 euros

Mais vous avez déjà perçu du 01/01/2012 au 30/11/2014 23124,50 euros

**Nous déterminons donc pour la période du 01/01/2012 au 30/11/2014 un trop-perçu de 2805,29 euros**

C'est quoi ce charabia?

Qui c'est qui a fait les calculs; la CRAM ou moi ?

Qui c'est qui c'est trompé, vous ou moi?

Et bien entendu c'est le retraité qui doit être pénalisé !!!

Vous considérez que ma retraite chapeau est trop haute avec 597€/M

Voir Page suivante

je refuse de rembourser quoi que ce soit

124X480120401







CARSAT RHONE ALPES

35 rue Maurice Flandin  
69436 LYON CEDEX 03

**A rappeler dans tous vos courriers**  
Votre N° de sécurité sociale :  
**1 46 11 42 123 060**

M. STACHOWICZ JOSEPH  
33 RUE DE LA MARTINAIS  
44410 LA CHAPELLE DES MARAIS

## Notification de retraite (Suite)

Nous vous informerons prochainement des modalités de remboursement de cette somme.

**A compter du 01/12/2014 le montant mensuel de votre retraite sera de 597,29 euros**

Si vous n'êtes pas d'accord avec les éléments retenus dans cette notification concernant **votre retraite** :

- adressez une simple lettre au **Président de la Commission de Recours Amiable** de notre caisse dans un délai de **deux mois** à compter de cette notification,
- pensez à indiquer votre numéro de sécurité sociale.

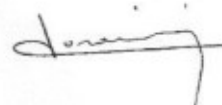
Nous vous adresserons une lettre explicative. Si elle ne vous satisfait pas, nous soumettrons votre réclamation initiale à notre **Commission de Recours Amiable**.

Recevez, Monsieur, nos sincères salutations.

L'Agent Comptable,



Le Directeur,



La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art L 114-13 du code de la sécurité sociale, art 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal). En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L114-17 du code de la sécurité sociale.

Bonjour

Amis Patriotes de Riposte Laïque,

Je crois que les vampires et « chupa sangre » en tous genres, viennent d'être lâchés dans la nature afin que ces derniers, bons serviteurs de la ripoublique endettée, aillent chercher par tous les moyens – même les plus machiavéliques – des poussières de monnaie de Monopoly pour aider la mafia au pouvoir à – non pas rembourser une dette hypothétique – mais à préparer un parachute doré aux ministres de S.M. LENUL 1er en 2017.

Racketter un retraité français, allocataire du minimum vieillesse vivant en dessous du seuil de pauvreté est devenu le sport favori de l'équipe composée de Macron caché dans une forêt de Sapin au fond de la Touraine (excusez le jeu de mot, je n'ai pas pu m'en empêcher) et pour cela: ils ont mandaté les fonctionnaires des caisses départementales de retraite qui telles des hyènes, parcourent les sentiers la truffe au sol, pour dénicher un vermicéau à se mettre sous la dent.

En effet, hier j'ai reçu par la poste une lettre de la caisse de retraite Rhône Alpes dans laquelle on me notifiait que compte tenu de mes ressources (sic) on avait recalculé mes droits à l'allocation minimum personnes âgées et que de ce fait: et blablabla... et blablabla... et blablabla, je leur étais redevable d'un trop perçu de 2 805,29€... et dans un courrier annexe, on m'avertit (que c'est gentil) que prochainement, on me notifierait les modalités de remboursement.

Depuis 2008, année de la liquidation judiciaire de mon entreprise; je n'ai survécu que grâce au RMI et ensuite, au RSA. La seule note positive à ces statuts est la CMU qui m'a permis de me soigner convenablement. Je ne parle pas de confort... mais du normal. Aujourd'hui, cela ne m'est plus possible, même avec une aide à la complémentaire octroyée par la CPAM, pour les personnes percevant l'Allocation Minimum Vieillesse.

En décembre 2010 afin de faire faire de économies au Conseil Général on m'obligea à faire valoir mes droits à la retraite. Ce fut un fonctionnaire de la Caisse de Retraite Rhône Alpes qui instruit mon dossier et fit les calculs.

Le 10 décembre 2010, âgé de 65 ans depuis 1 mois, je commençais à percevoir ma pension qui était composée: de ma retraite 124,39 €, d'une « majoration du minimum contributif » de 156,29€ dont je ne connais pas la signification de ce charabia administratif (moi, je n'ai pas fait l'ENA) et d'une Allocation Solidarité aux Personnes âgées de 265,59€. Ce qui fait la fabuleuse somme de 546,27€ mensuels... A combien est fixé le seuil de la pauvreté?

Bien entendu, je n'ai aucune autre ressource.

Si des erreurs de calculs sont apparues, ces dernières sont imputables au « calculateur » au mathématicien es ENA et non pas au retraité qui lui, n'a aucun moyen de décision. Mais voilà: un fonctionnaire de la République ne se trompe jamais. C'est toujours ces « saletés d'arnaqueurs, d'escroc » de vieux issus du peuple, à la retraite qui fait la faute.

Le Roi a fauté, tuons son peuple!

Il va sans dire que ces sommes sont la résultante de calculs très savants de la Caisse de retraite... et depuis 2012; date fatidique pour le pays, voilà que des calculs sont repris... sur la base de ressources fantômes, sorties de je ne sais d'où... et je me retrouve à devoir à cet état voyou rempli d'incapables tous unis dans une idéologie mortifère, la très coquette somme de: 2 805,29€.

Comment vais je faire pour les rembourser alors que mes fin de mois sont dans le rouge et que je dois faire appel à la générosité des banques alimentaires pour pouvoir manger?

Je sais, vous ne pouvez pas grand chose mais en même temps vous pouvez tant!... vous pouvez alerter par Riposte Laïque toute la population française – je dis bien FRANCAISE – qui est touchée par ce racket afin qu'elle sache qu'elle n'est pas exempte de ce qui m'arrive... que cela pourrait, va lui arriver



à elle aussi!

Ce n'est pas aux Nord Africains, vivant en Algérie et percevant + de 1200€ de retraite alors qu'ils sont morts depuis des lustres, que le Komit-buro va imposer ce racket... ces gens là sont les « intouchables ».

Je vous remercie pour l'attention que vous avez portée à la lecture de ce cri d'alarme et vous suis reconnaissant d'avance, pour les suites que vous donnerez.

**Joseph Stachowicz**

né le 11/11/1946 à Lorette

de nationalité Française depuis la 2eme Génération